

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2010



A - Les indicateurs techniques

1. Territoire desservi et population :

Communes de HAUTE LOIRE

ST DIDIER EN VELAY	3502 Habitants
ST FERREOL D'AUROURE	2356
PONT SALOMON	1857
LA SEAUVE / SEMENE	1339
ST VICTOR MALESCOURS	745
ST ROMAIN LACHALM	1041
ST JUST MALMONT	4224
AUREC SUR LOIRE	5589
	<hr/>
	20 653

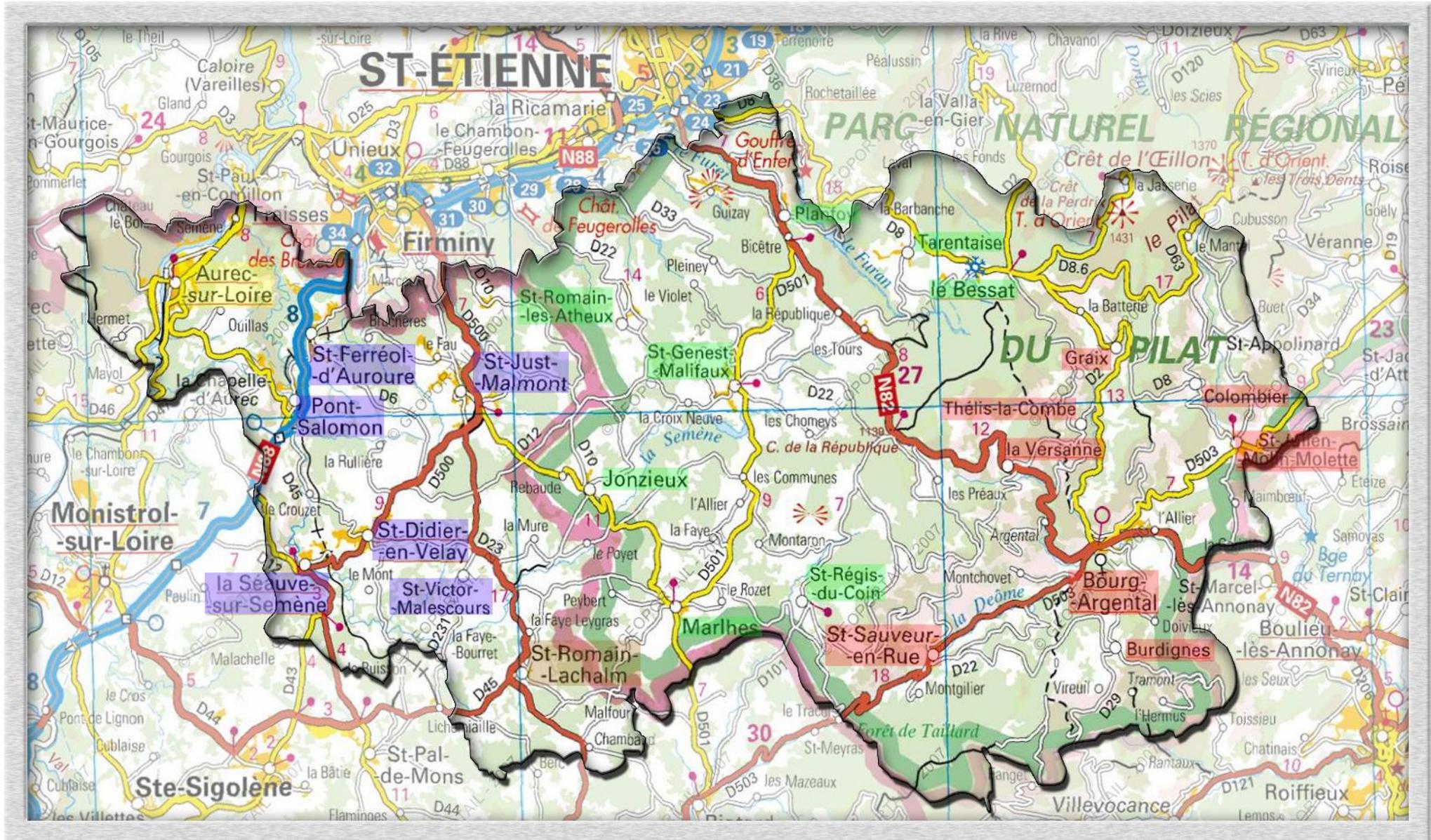


Communes de la LOIRE

ST GENEST MALIFAUZ	3010
MARLHES	1465
ST REGIS DU COIN	383
JONZIEUX	1255
ST ROMAIN LES ATHEUX	948
TARENTEISE	464
LE BESSAT	449
PLANFOY	937
SAINT SAUVEUR EN RUE	1141
BOURG ARGENTAL	3042
LA VERSANNE	372
THELIS LA COMBE	179
GRAIX	148
COLOMBIER	310
ST JULIEN MOLIN MOLETTE	1229
BURDIGNES	370
	<hr/>
	15 702

La population totale desservie au 1^{er} janvier 2010 est de 36 355 habitants

Source INSEE – Population légale 2008



2. Collecte

2.1 Collecte des déchets provenant des ménages :

Collecte traditionnelle des ordures ménagères

Collecte du verre en mélange

Collecte des emballages légers (apport volontaire)

Collecte des papiers journaux magazines (apport volontaire)

Collecte des journaux magazines et emballages légers (porte à porte)

2.1.1 Organisation de la collecte traditionnelle des ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des ordures ménagères est réalisée en régie en 6 tournées distinctes. 17 salariés sont affectés à cette tâche.

Les ordures ménagères sont collectées 1 ou 2 fois par semaine.

Une tournée complémentaire permet de desservir les hameaux difficiles d'accès grâce à un véhicule de gabarit plus petit.

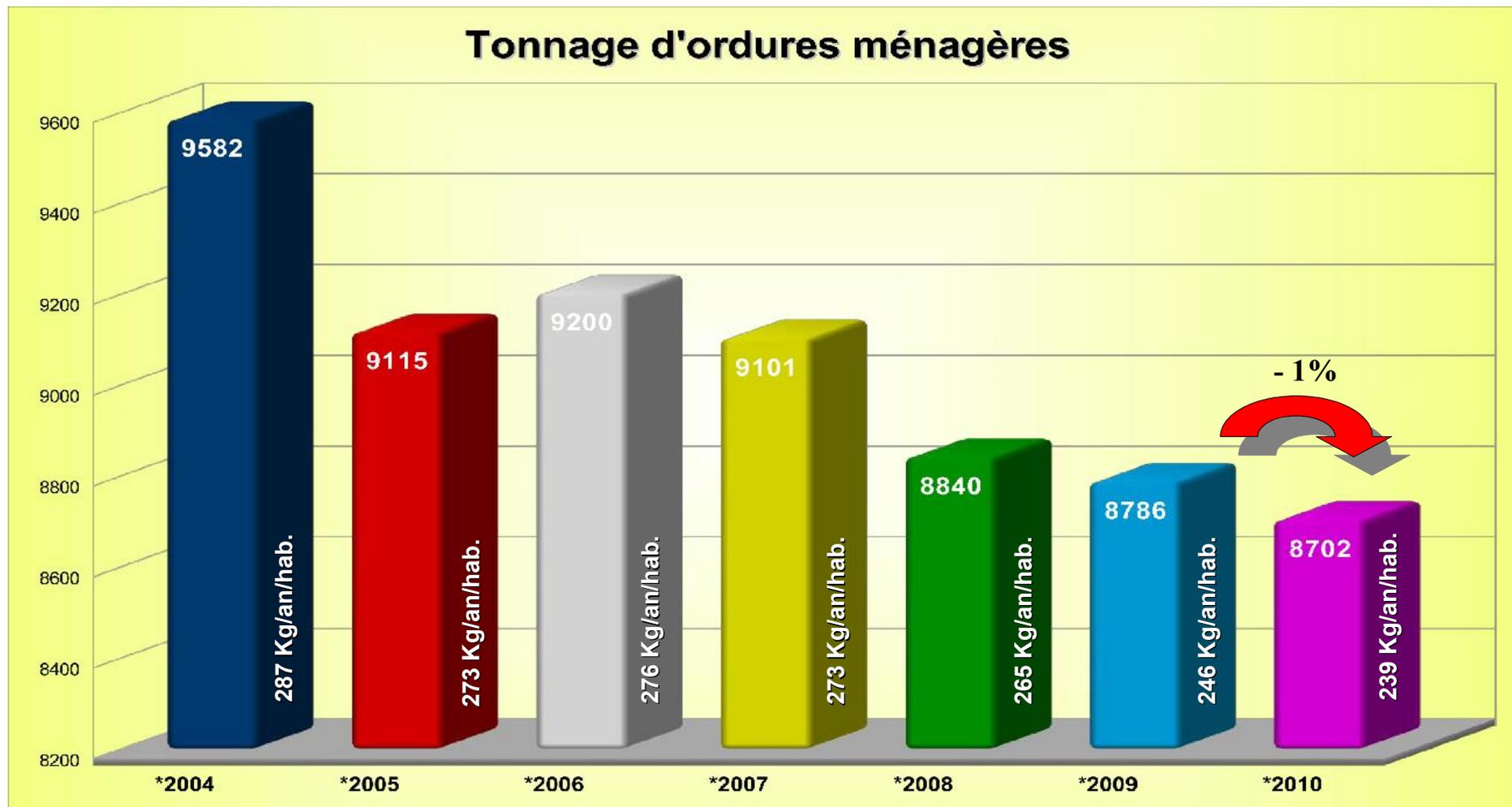
La collecte des ordures ménagères se fait principalement en points de regroupement équipés de conteneurs de 750 l.

Un règlement établi pour préciser la responsabilité de chaque collectivité – syndicat – communes – communautés de communes est appliqué conformément aux décisions prises lors du comité syndical du 30 septembre 2009.

L'entretien des abords des points de regroupement incombe à la commune.

2.1.2 Bilan de la collecte d'ordures ménagères

Évolution des tonnages d'ordures ménagères collectés depuis 2004



On constate que la production d'ordures ménagères résiduelles est de 239 Kg / habitant soit – 2,92 % pour 2010

2.1.3 Organisation de la collecte en mélange des ordures ménagères

	Tournée 1	Tournée 2	Tournée 3	Tournée 4	Tournée 5	Tournée 6
LUNDI	St Didier / La Séauve	Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / <i>La République, La Blâche, La Poze et le lycée agricole (St Genest)</i>	Jonzieux / Marlhes	St Romain L. St Sauveur Burdignes Bourg-A La Versanne St Genest M. 1 partie St Just M.	1ère partie Bourg-Argental St Sauveur	Aurec sur Loire
MARDI	St Romain / St Victor	St Ferréol / Pont S.	St Genest / St Romain les A.	St Just / Malmont	2ème partie Bourg-Argental St Julien M.M.	Aurec sur Loire
MERCREDI	Cartons + bacs jaunes St Didier-La Séauve St Romain-St Victor	Cartons +bacs jaunes St Romain A.-Une partie St Genest-Le Bessat-Tarentaise- Planfoy	St Régis du Coin / Campagnes de St Genest	Bac jaunes St Just + OM Aurec-Pont Salomon et petite partie St Didier	Colombier / Graix Thélis la Combe La Versanne	Aurec sur Loire
JEUDI	St Didier / La Séauve	Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / <i>La République, La Blâche, La Poze et le lycée agricole (St Genest)</i>	Jonzieux / Marlhes	St Didier La Séauve St Ferréol 1 partie St Just	1ère partie Bourg-Argental St Sauveur	Aurec sur Loire
 VENDREDI	St Romain / St Victor	St Ferréol / Pont S.	St Genest / St Romain les A.	St Just / Malmont	2ème partie Bourg-Argental St Julien M.M.	Aurec sur Loire

3. Collecte sélective

3.1 Organisation des collectes sélectives

Désormais, la collecte des papiers journaux magazines et emballages légers s'effectue de trois manières.

a) Collecte porte à porte

975 bacs jaunes été déjà installés soit un volume de 731 m³.

En 2010, 58 bacs jaunes supplémentaires ont été installés ce qui porte à 775 m³ le volume disponible.

La collecte sélective par bacs jaunes mise en place depuis 2005 et modifiée en cours d'année 2007 est organisée comme suit :

	Communes collectées
LUNDI	Aurec - Pont-Salomon - St Ferréol
MARDI	St Just - St Genest
MERCREDI	- Bourg-A. - St Sauveur - St Julien - Colombier – Thélis La Combe – Graix - Burdignes La Versanne - St Didier en Velay – La Séauve sur Semène – St Romain Lachalm – St Victor Malescours – - St Romain les Atheux – Le Bessat – Tarentaise – Planfoy
JEUDI	Jonzieux - Marlhes - St Régis

b) Collecte par apport volontaire

Les Eco-points sur l'ensemble du territoire représentent :

52 colonnes pour le papier soit 208 m³ - 50 colonnes pour les emballages soit 200 m³ - 93 colonnes pour le verre soit 372 m³.

La collecte des éco-points assurée en régie se fait une fois par semaine pour le papier et emballages légers

Les colonnes de verre sont collectées indépendamment par la Société SOLOVER tous les quinze jours.

c) Collecte des cartons des artisans et commerçants

Depuis la modification de la collecte sélective porte à porte, les cartons produits par les artisans et commerçants sont ramassés régulièrement une fois par semaine sur l'ensemble des communes.

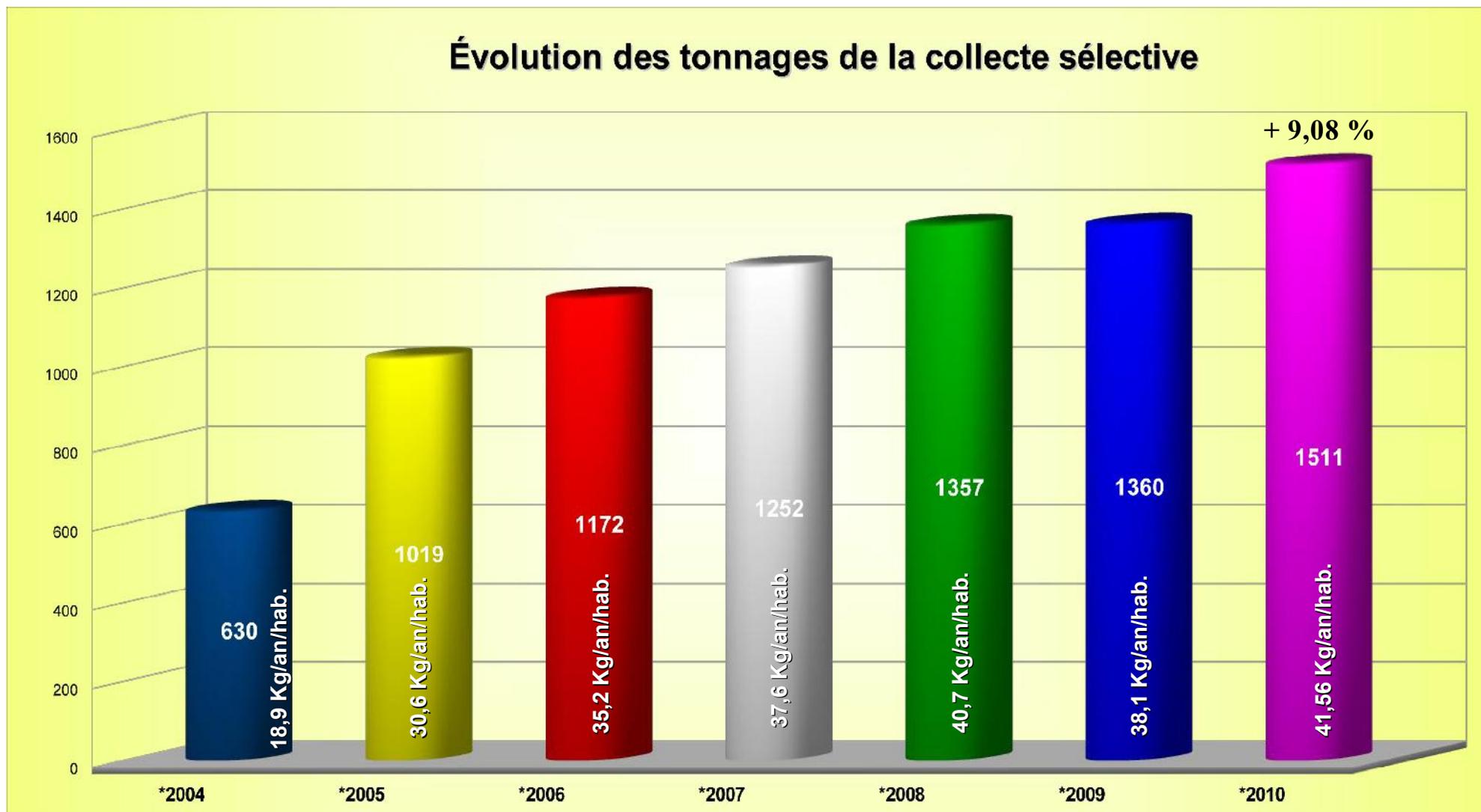
d) le tri

Le tri sélectif pour les papiers, journaux magazines et les emballages légers est réalisé par la Société MOS de FIRMINY. Le verre est acheminé chez ST GOBAIN Emballages.

Les matériaux triés sont ensuite acheminés vers un repreneur désigné par Eco-emballages :

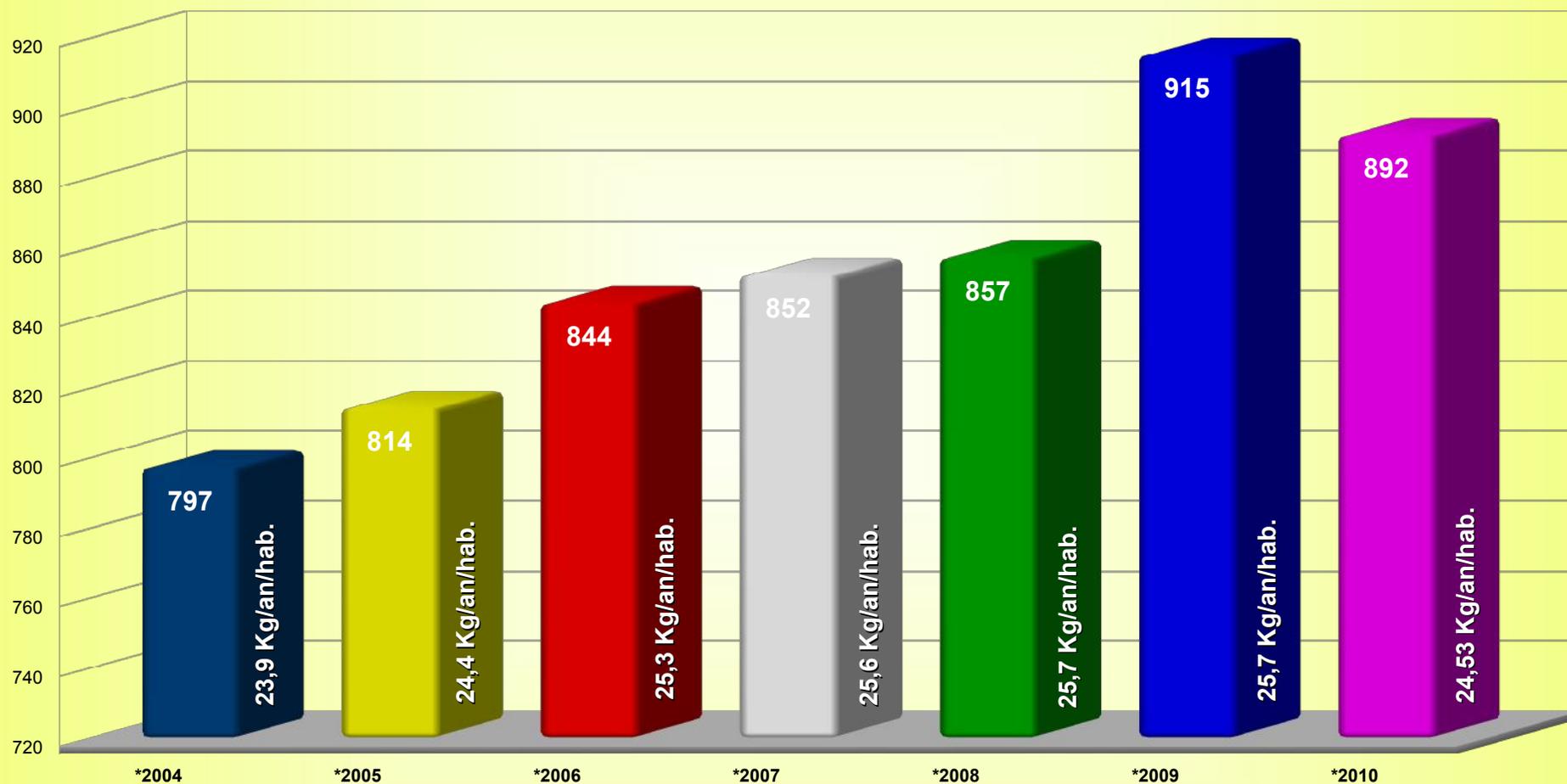
Matériaux collectés	Repreneur désigné
ACIER	ARCELOR (Usinor packaging à PUTEAUX/LA DEFENSE)
ALUMINIUM	AFFIMET à COMPIEGNE
CARTONS/CARTONNETTES	Papeterie GIROUX à OLLIERGUES
Tetrabricks	Revipac
Plastiques (PVC, PET, PEHD)	VALORPLAST
Verre	ST GOBAIN –EMBALLAGES à ST ROMAIN LE PUY
Papier-Carton	MOS - Moulin

3.2 Bilan de la collecte sélective :



1511 t. d'emballages légers et de papiers journaux magazines ont été triés sur lesquelles ont été retirés 171 t. de déchets indésirables (refus de TRI).

Évolution des tonnages de verre et ratio par habitant



Tonnages collectés : 1511 t. + verre 892 t.
Tonnages triés : 1340 t.
Refus = 171 t. soit 11,32 % (28 % en 2009) –

VALORISATION:

Matériaux	Tonnage recyclé 2009	Tonnage recyclé 2010	↑↓
Acier	58 t.	65,38 t.	+ 12,73 %
Aluminium	2,25 t.	3,84 t.	+ 70,67 %
Cartons / Cartonnettes	255 t.	204,28 t.	- 19,89 %
Briques alimentaires	26 t.	28,92 t.	+ 11,23 %
Flaconnage plastique	144 t.	138,24 t.	- 4 %
Verre	916 t.	892 t.	- 2,62 %
Journaux / Magazines	571 t.	642,43 t.	+ 12,51 %
Gros de magasin	144,58 t.	245,94 t.	+ 70,11 %

Kilométrage et carburant des collectes ordures ménagères et TRI :

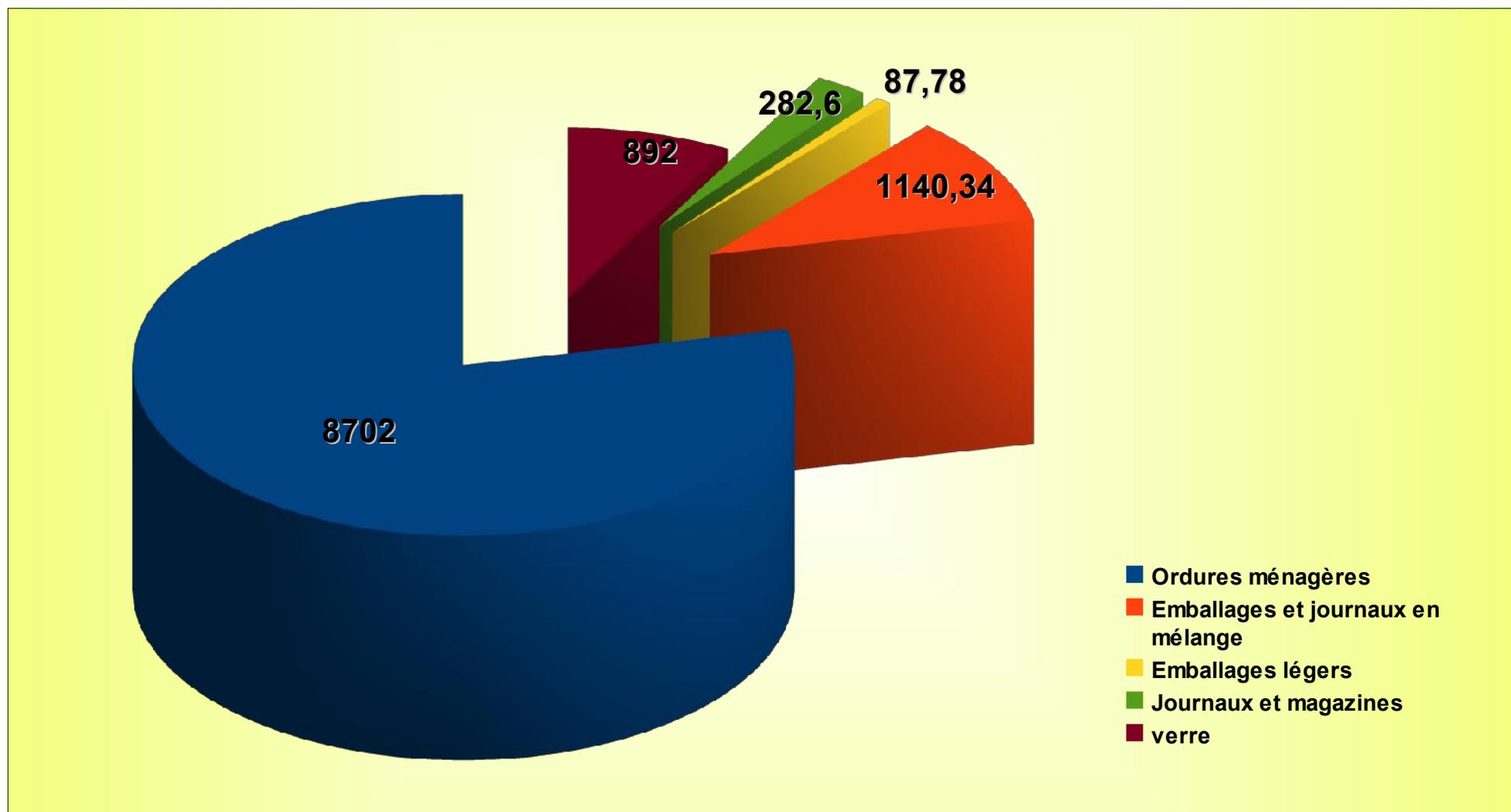
197 475 kms (213 829 kms en 2009) parcourus soit environ :

- 197 traversées de la France du Nord au Sud ou
- 11 fois la distance entre St-Etienne et Sydney en Australie ou encore
- Près de 5 fois la circonférence de la terre au niveau de l'équateur

108 341 litres de carburant (110 080 litres en 2009)



Bilan annuel des collectes effectuées auprès de la population (en tonnes)



3.3 Collecte des encombrants et déchetteries :

Pas de collecte des encombrants. Les communes qui organisent cette collecte les apportent directement au C.E.T.

3.4 Collecte des plastiques agricoles :

Comme chaque année le SICTOM a organisé une « Campagne propre » à destination des agriculteurs. Cette opération permet de collecter les films d'ensilage, d'enrubannage et les bâches de serre.

3 bennes de 30 m3 chacune ont été collectées ce qui représente 10,44 tonnes de plastiques recyclables acheminés vers l'entreprise *Veriplast* (anciennement autobar) à yssingeaux.

3.5 Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux :

Soucieux du problème que rencontrent les personnes en auto-médication, le SICTOM Velay Pilat a renouvelé en 2010 une collecte gratuite des déchets de soins (aiguilles, pansements, corps de seringues ...). En effet, le comité syndical dans sa séance du 17 décembre 2008, a décidé de signer avec l'association AILES, une convention de partenariat pour « la mise en place de la collecte et du traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers. »

L'association basée 16, rue des alliés à St Etienne a collecté ces déchets dangereux une fois par trimestre lors de permanences de 2h en Mairie sur Bourg-Argental, Jonzieux, St Didier en Velay et Aurec sur Loire. Au total 157 personnes ont pu éliminer leurs déchets d'activités de soins.

Le SICTOM prend entièrement à sa charge le financement de cette collecte.

Déchetteries présentes sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT :

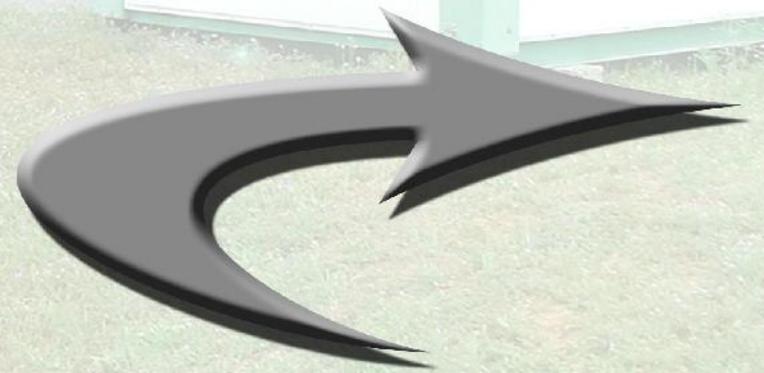
(Toutes les déchetteries sont exploitées en régie directe)

- 1 située à Aurec sur Loire
(depuis le 1/9/2002 date d'adhésion de la commune d'Aurec sur Loire au SICTOM VELAY PILAT).
- 1 située à St Just Malmont (mise en service le 01 avril 2003)
- 1 située à Bourg-Argental (mise en service le 01 avril 2004)
- 1 située à St Genest Malifaux (mise en service le 08 juillet 2005)



Déchetterie

Aurec sur Loire

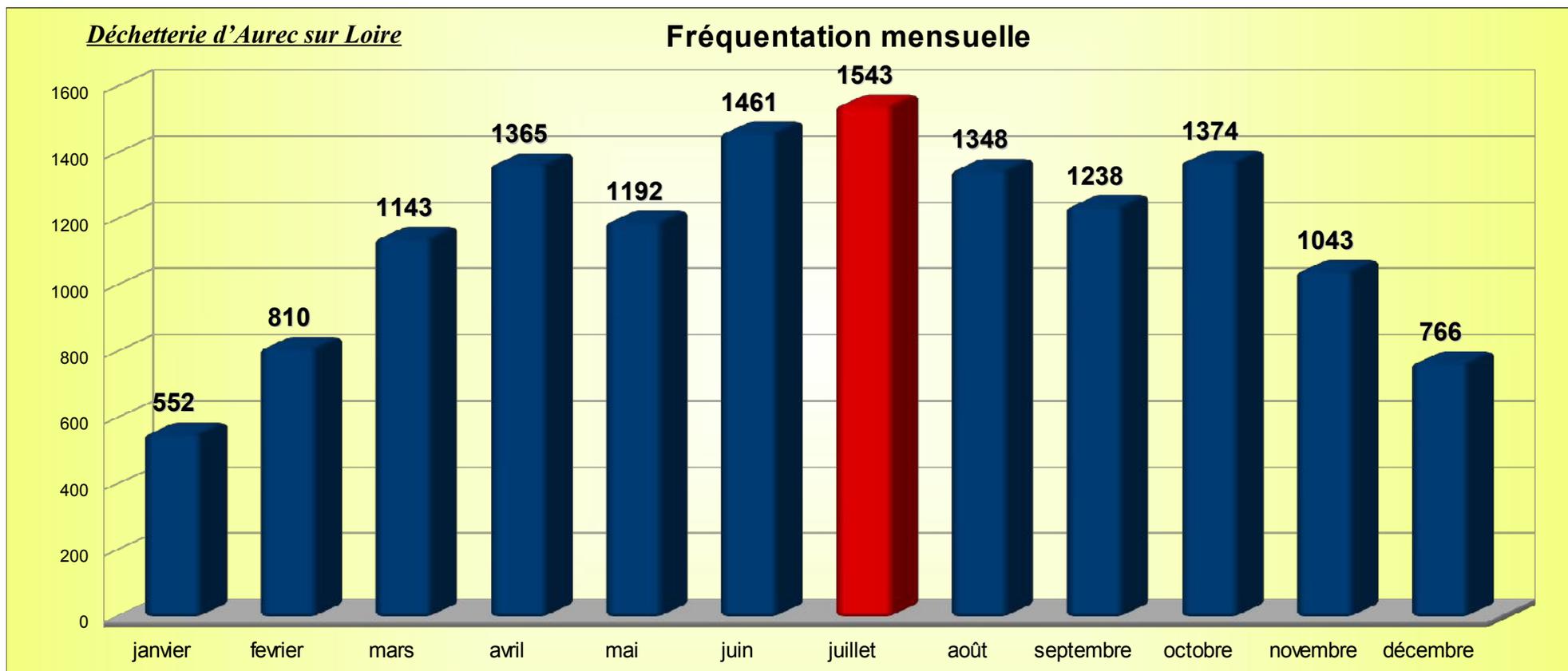


13 835 personnes en 2010 (13 052 en 2009 - 14 425 Personnes en 2008)

Soit environ **1 153 personnes par mois**

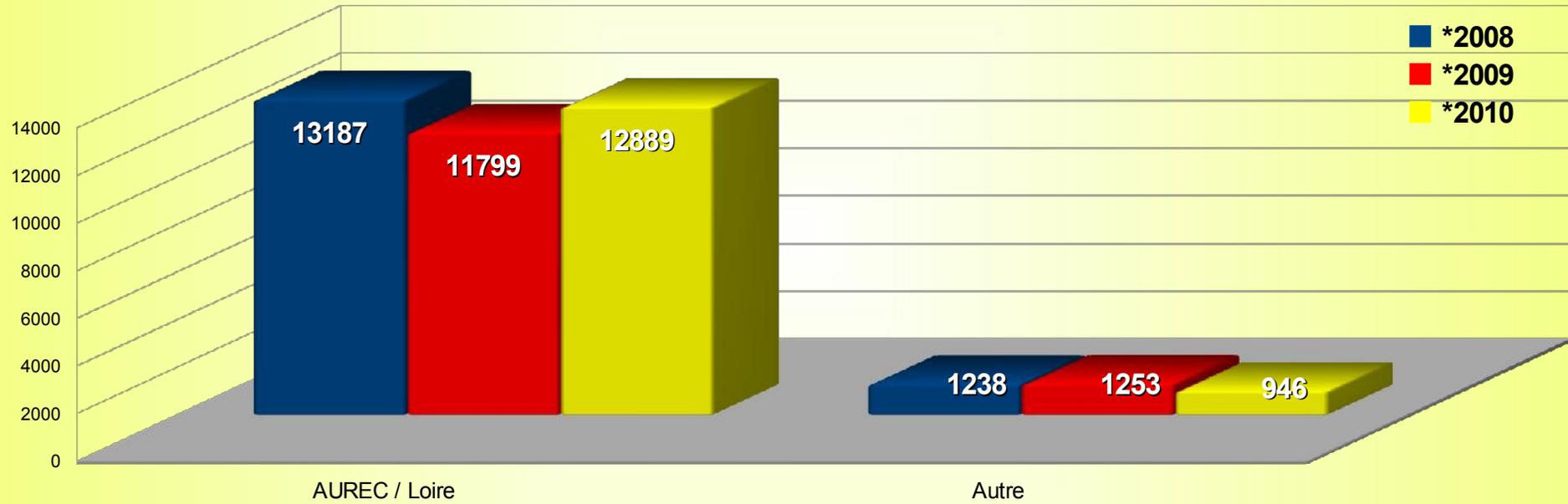
et environ **68 personnes par jour**

Record d'affluence : 163 personnes le 26 juin 2010

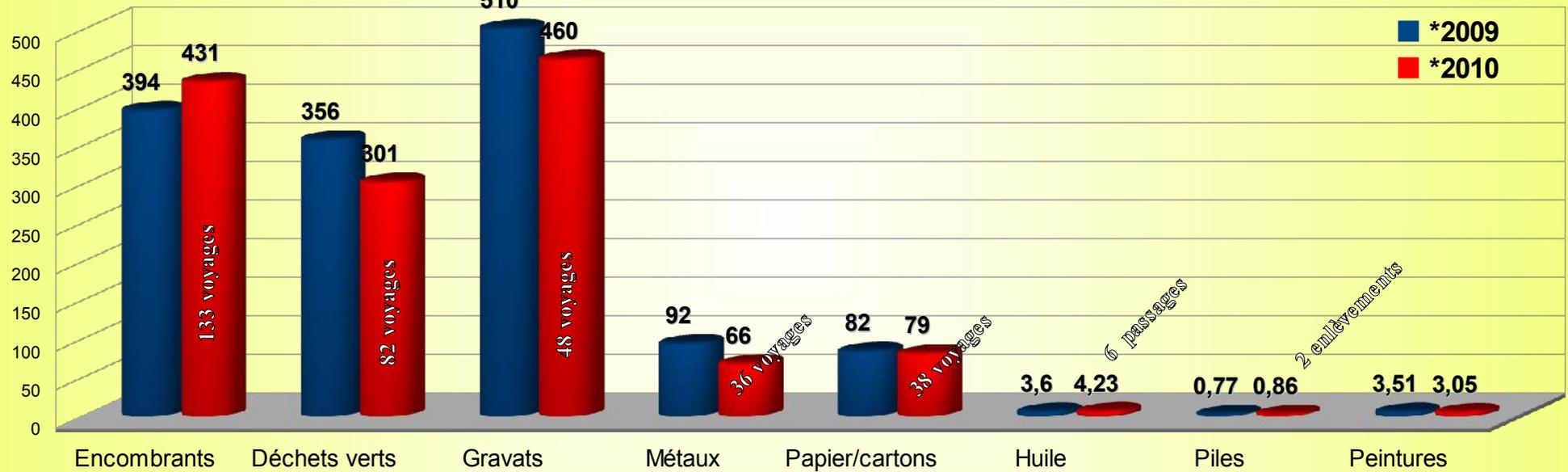


Déchetterie d'Aurec sur Loire

Fréquentation annuelle par communes



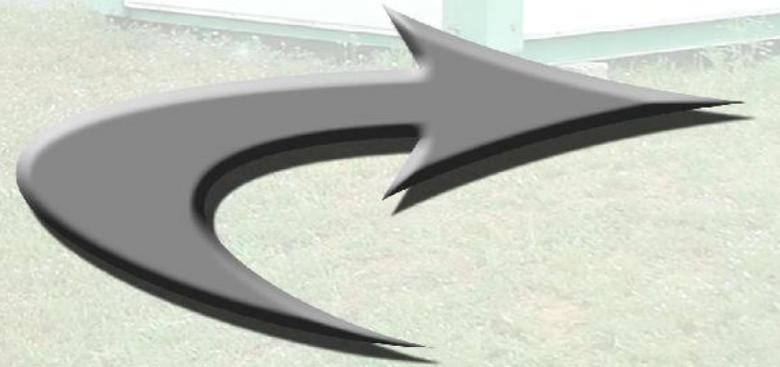
Tonnages cumulés





Déchetterie

St. Fust-Malmont

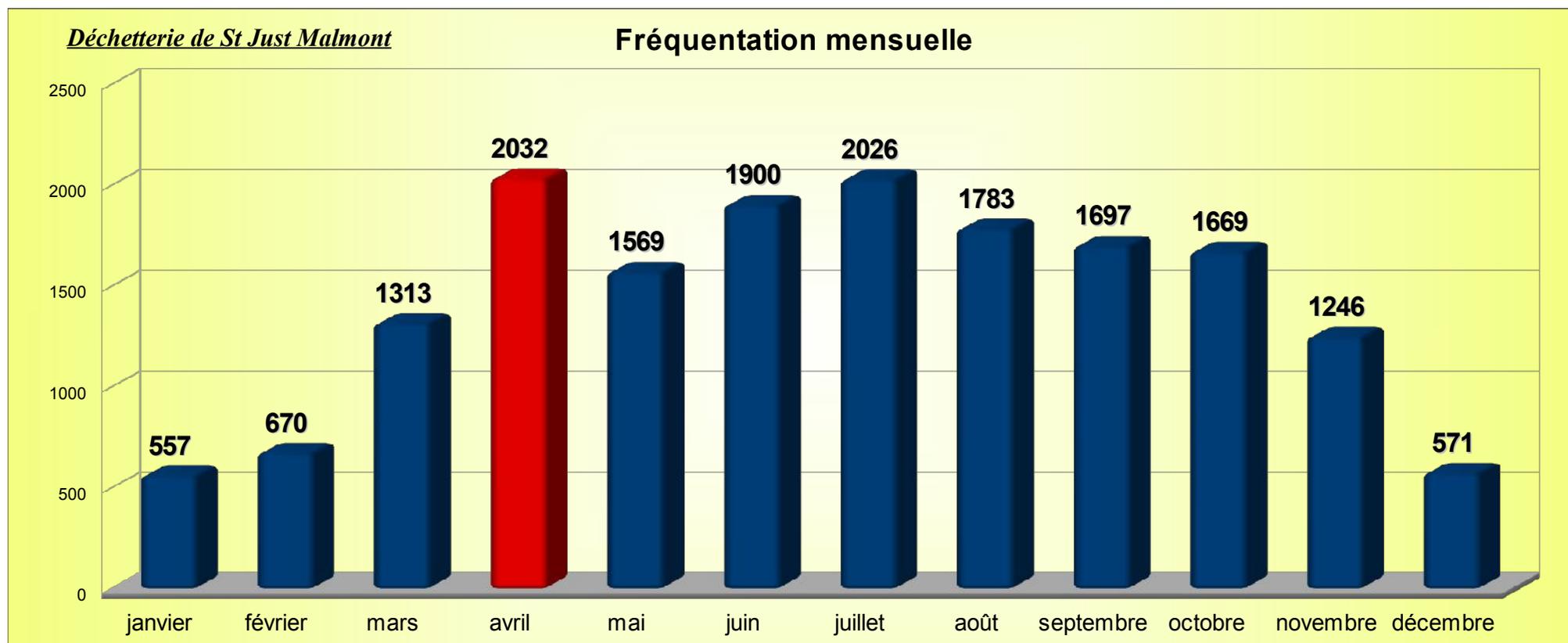


17 033 personnes en 2010 (17 269 en 2009 - 14 903 Personnes en 2008)

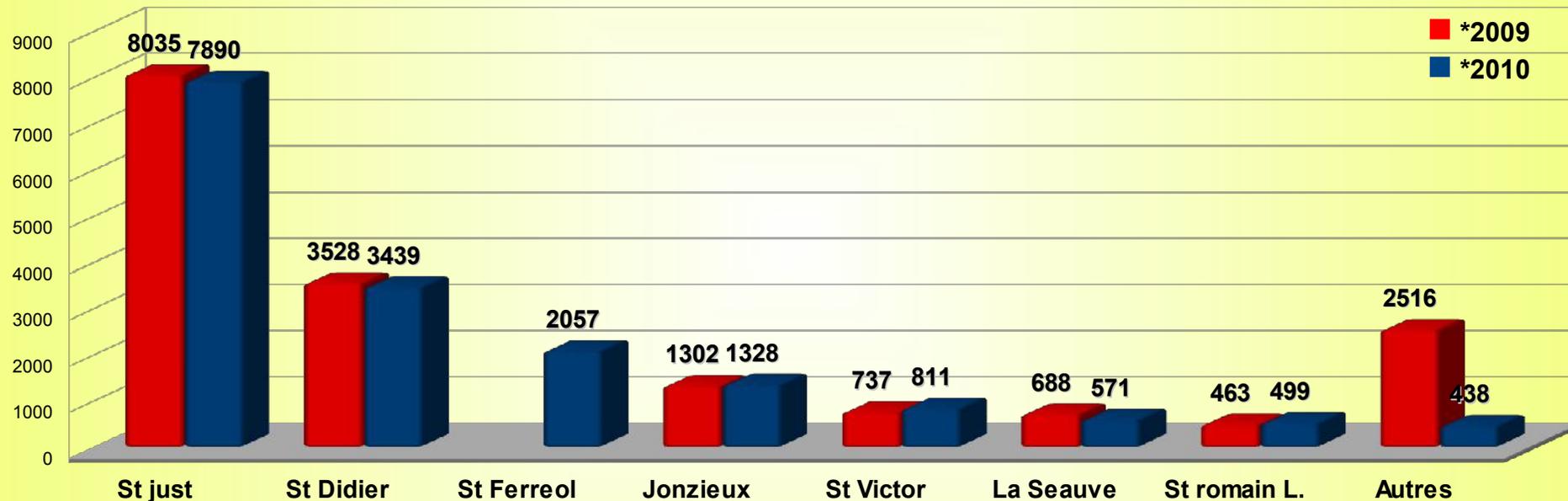
Soit environ **1 419 personnes par mois**

Et environ **83 personnes par jour**

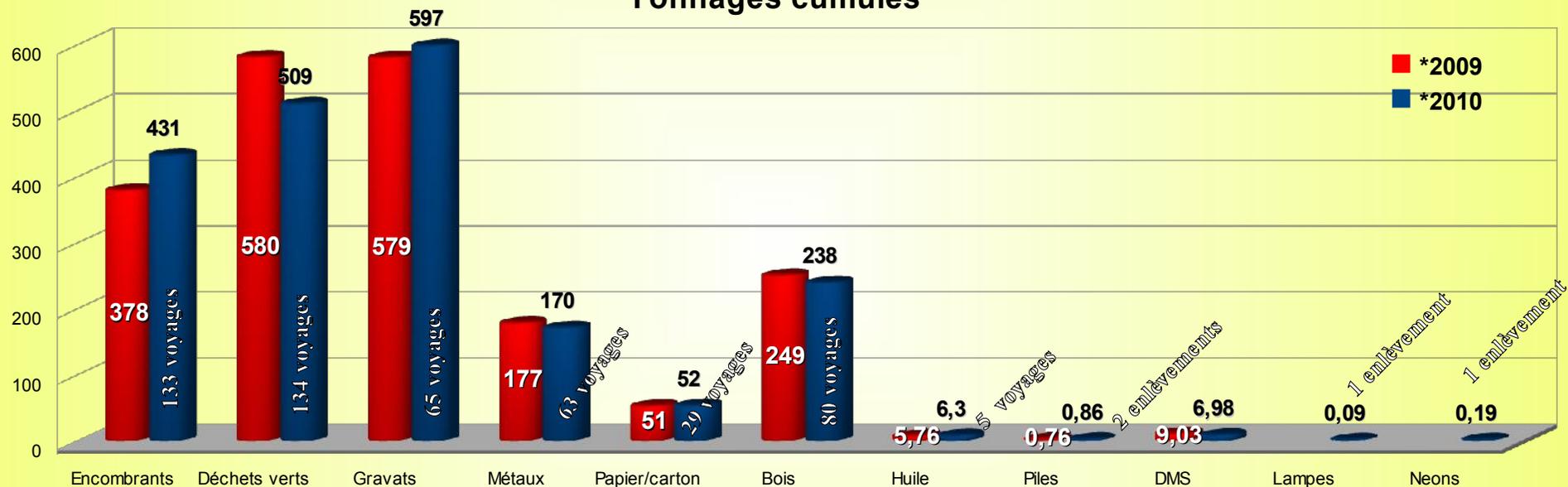
Record d'affluence : 223 personnes le 05 juin 2010



Fréquentation annuelle par communes



Tonnages cumulés

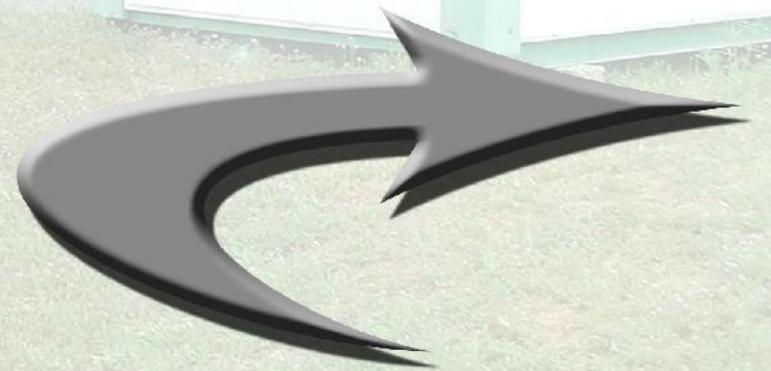




Déchetterie



Bourg-Argental

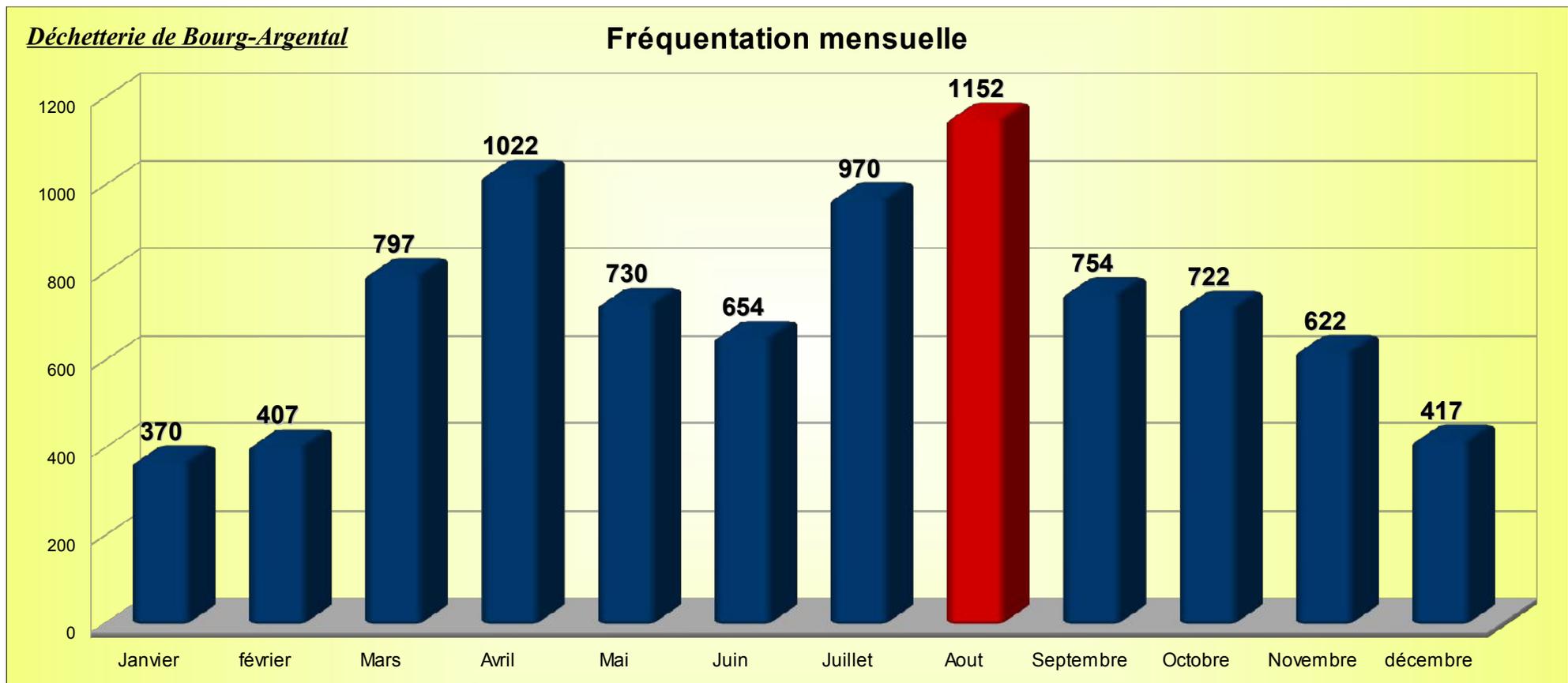


8617 personnes en 2010 (9073 personnes en 2009 - 8599 Personnes en 2008)

Soit environ **718 personnes par mois**

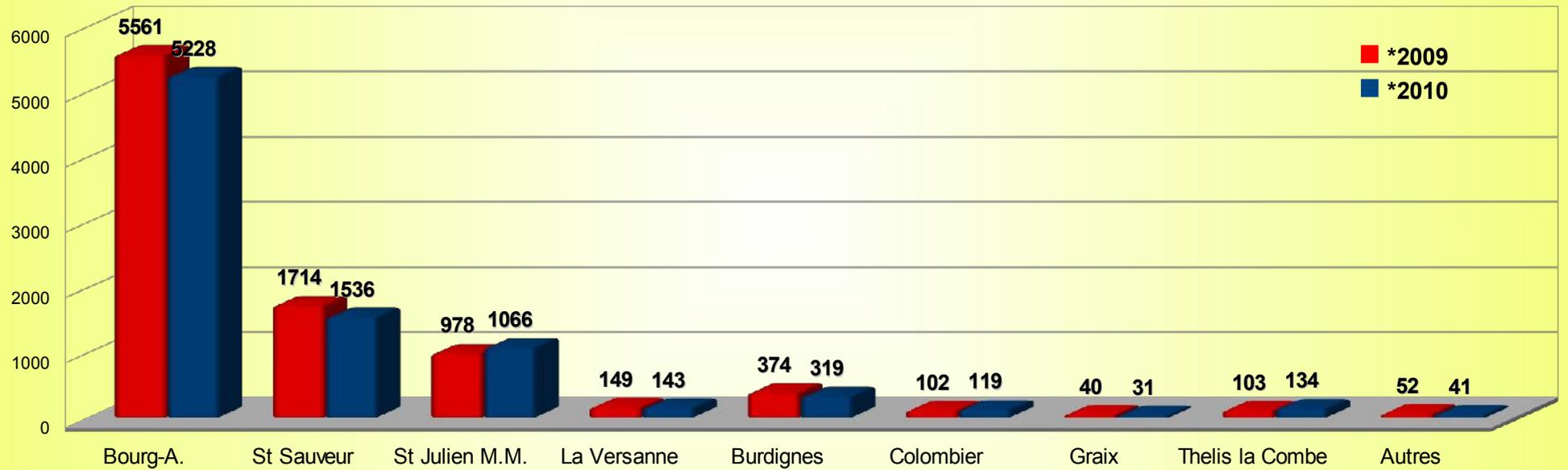
Et environ de **42 personnes par jour**

Record d'affluence : 107 personnes le 17 juillet 2010

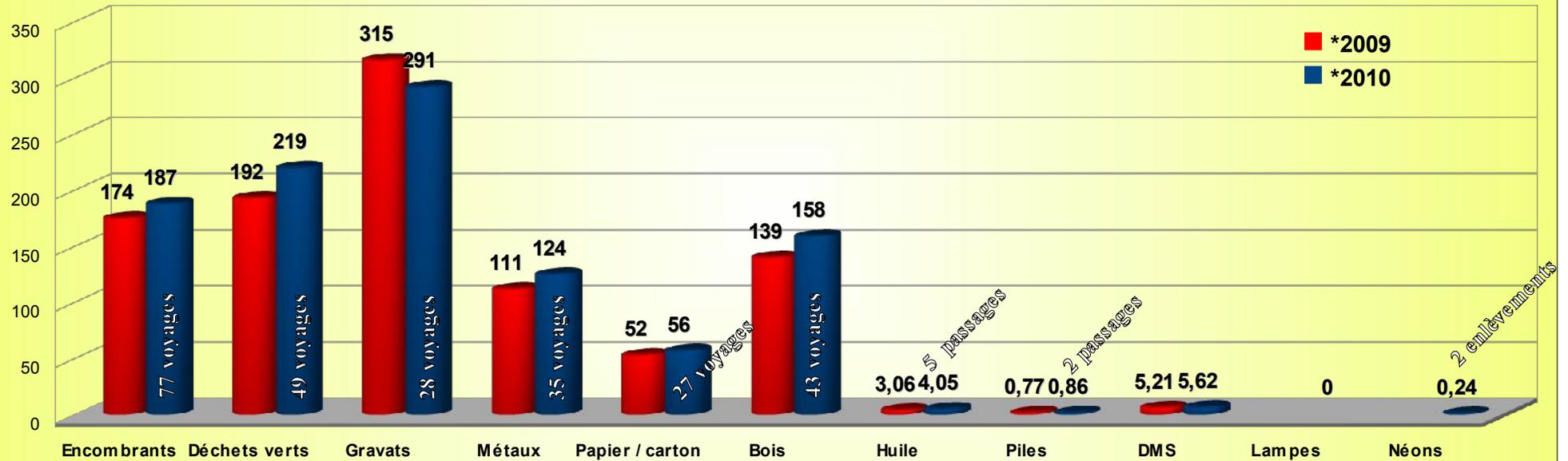


Déchetterie de Bourg-Argental

Fréquentation par communes



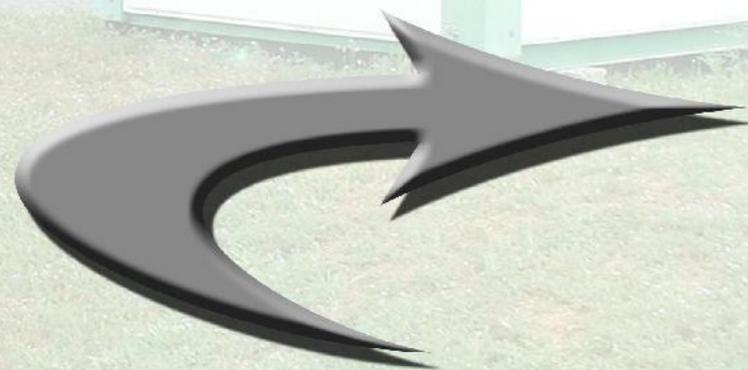
Tonnages cumulés





Déchetterie

St Genest-Malifaux



9453 personnes en 2010 (9343 personnes en 2009 - 9031 en 2008)

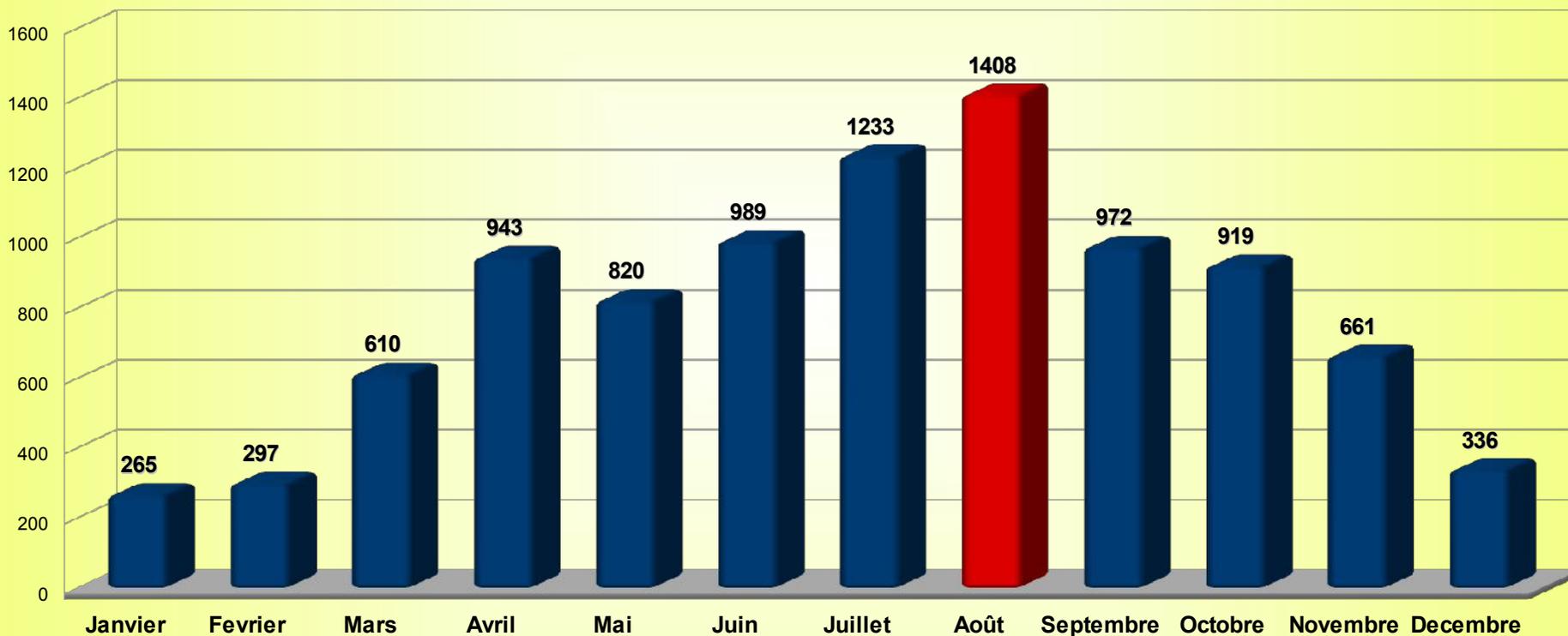
Soit environ **788 personnes par mois**

Et environ **46 personnes par jour**

Record d'affluence : 120 personnes le 22 mai et le 26 juin 2010

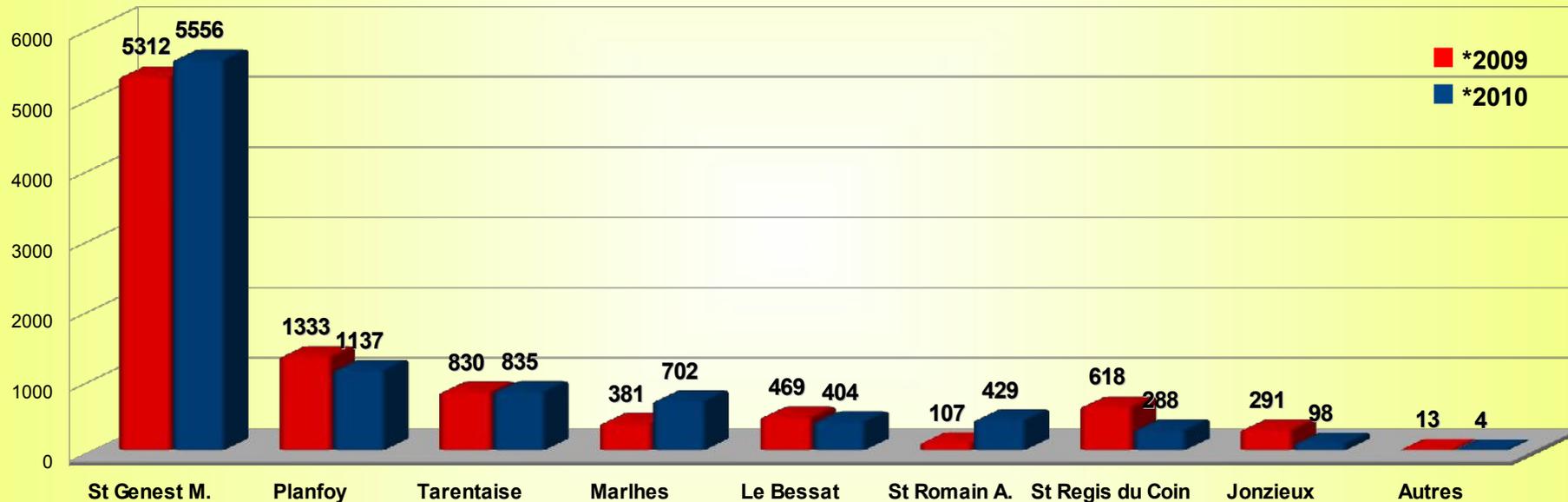
Déchetterie de St Genest Malifaux

Fréquentation mensuelle

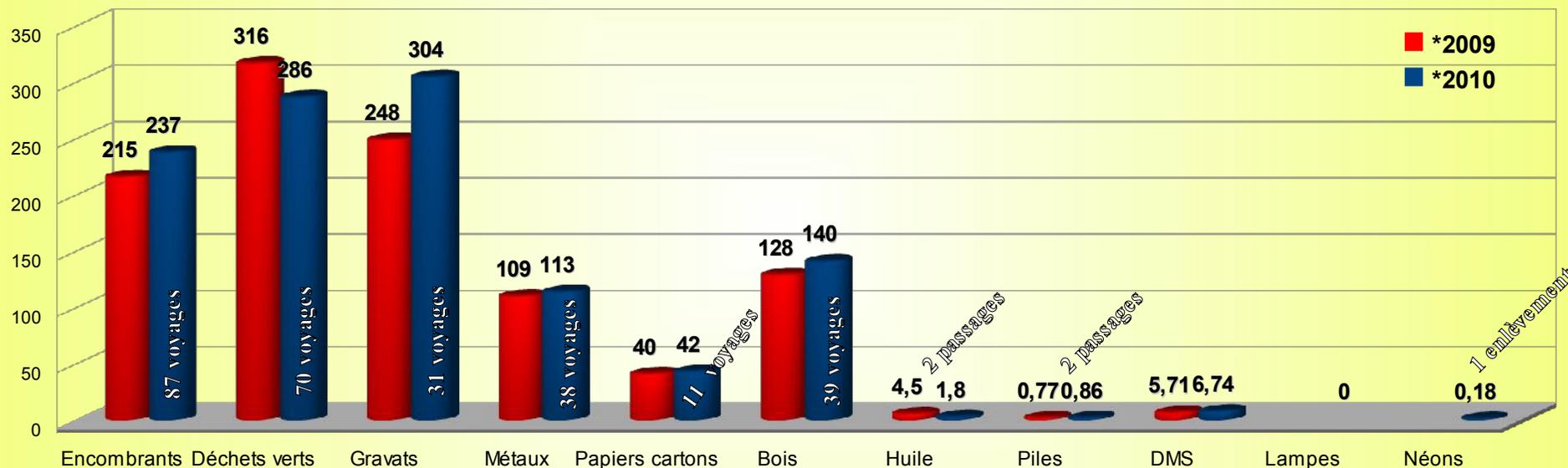


Déchetterie de St Genest Malifaux

Fréquentation par communes



Tonnages cumulés



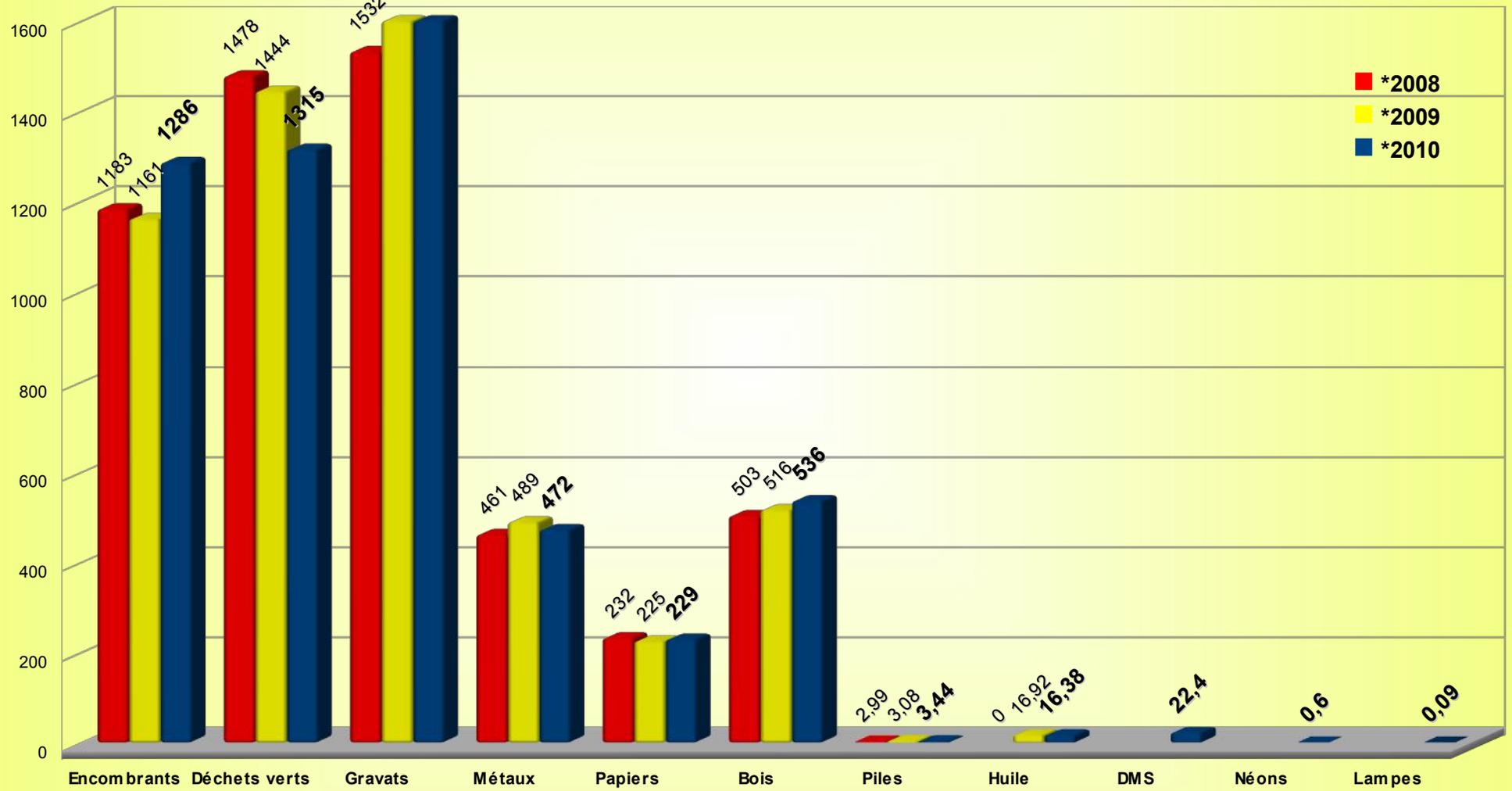


TOTAL

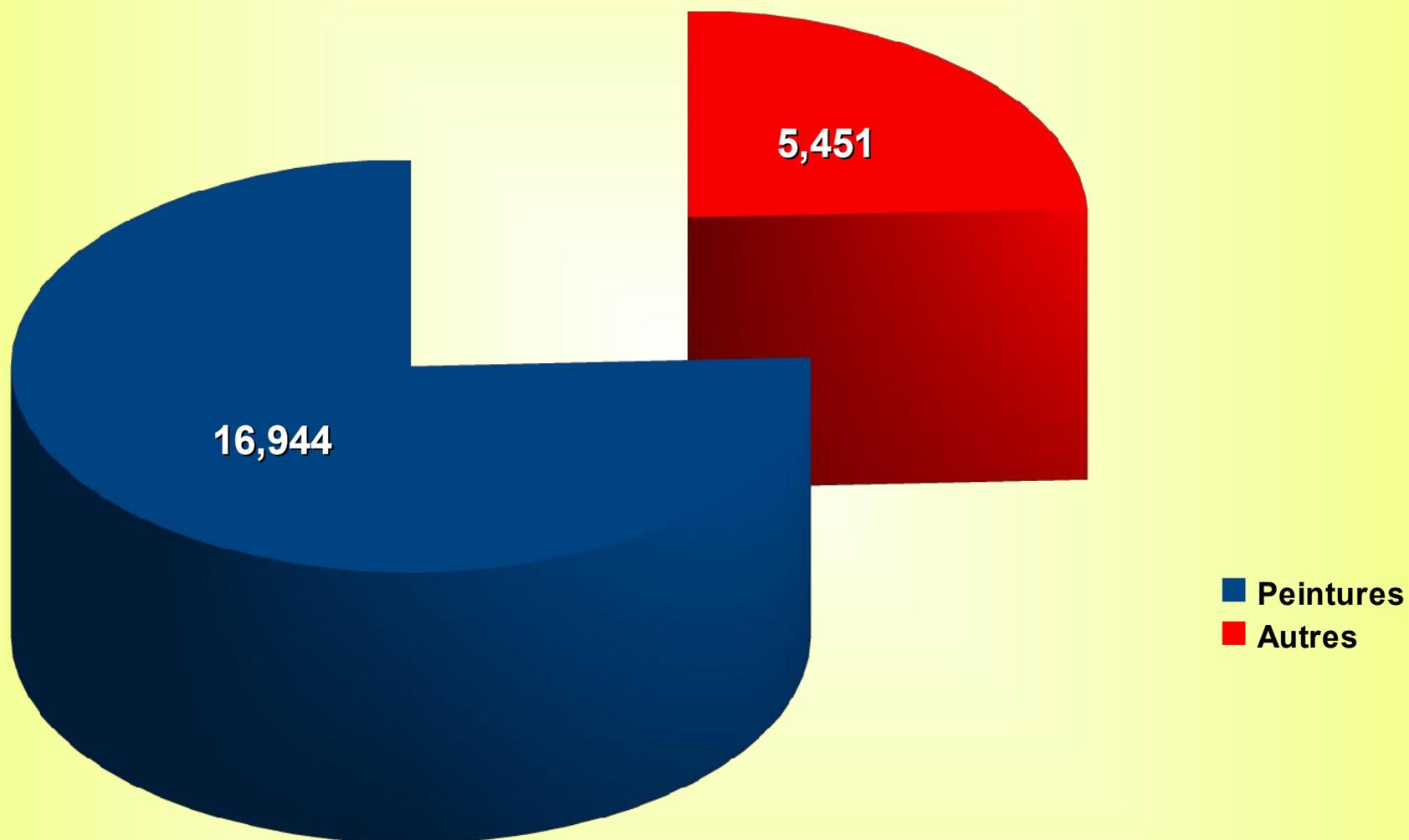
des 4 déchetteries



Tonnages cumulés

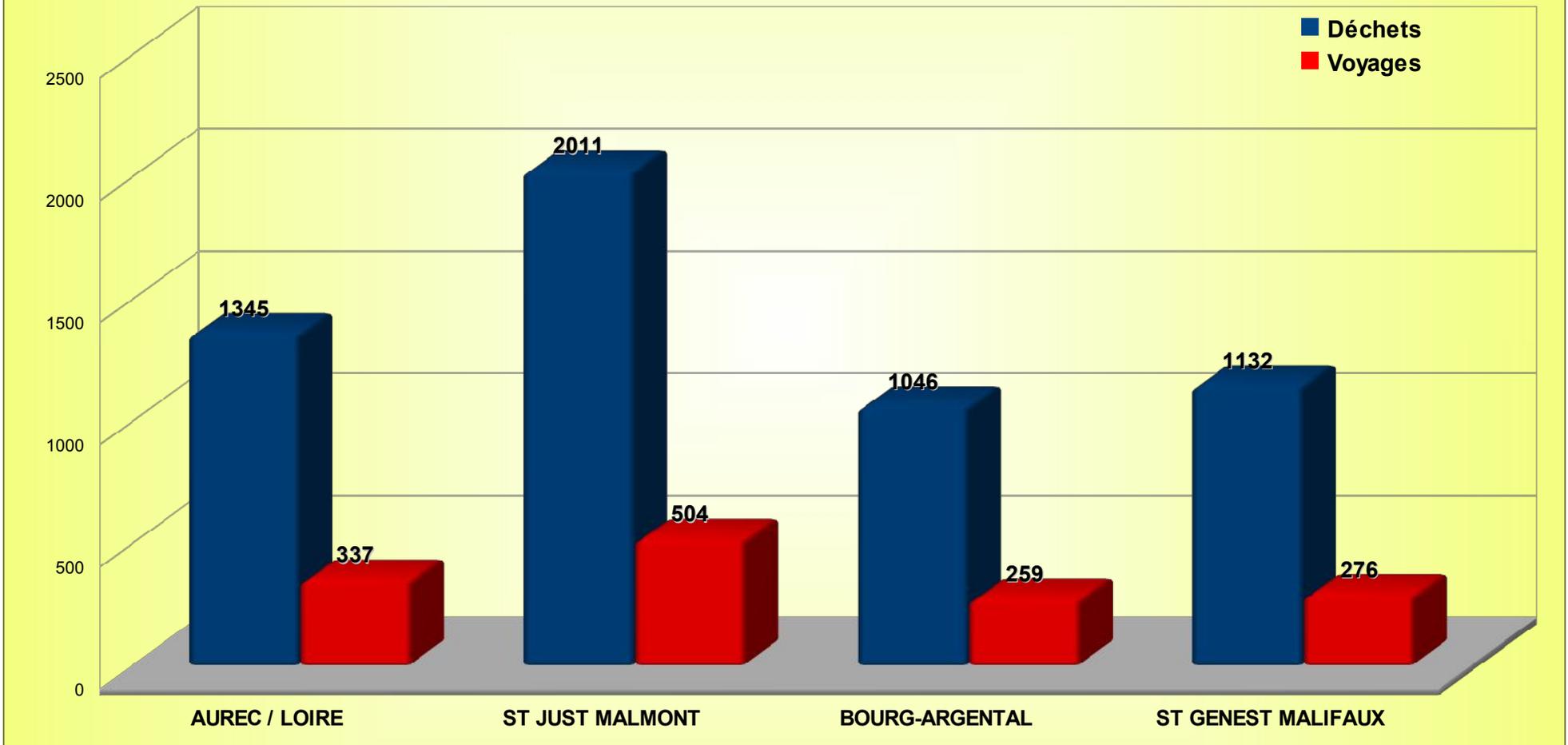


Tonnages cumulés des déchets ménagers spéciaux collectés



Soit un total de 22,395 tonnes de déchets ménagers spéciaux

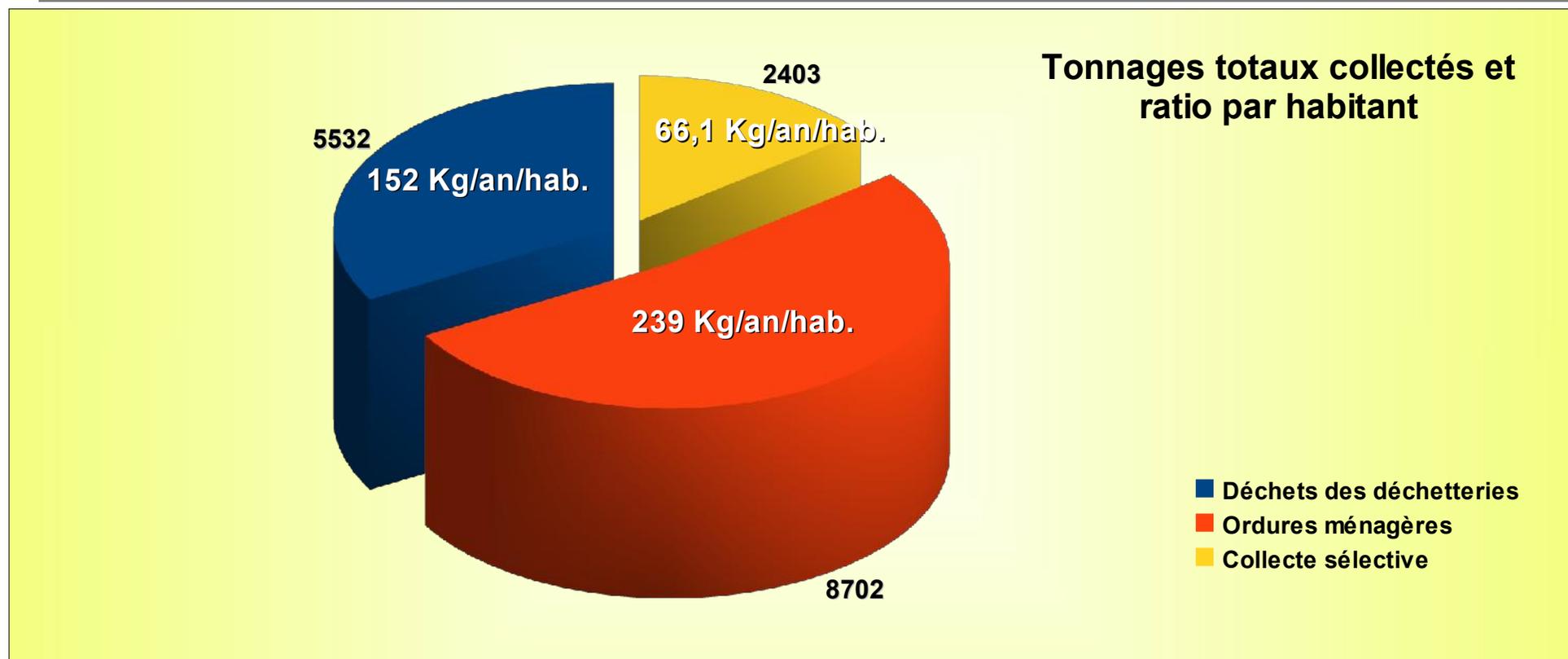
Récapitulatif annuel des déchets apportés en déchetteries



L'évolution des tonnages collectés en déchetterie est faible : 5526 t. en 2009 et 5532 t. en 2010 soit 6 t. supplémentaires. On constate une légère diminution des déchets verts. Cette diminution peut s'expliquer par l'utilisation des composteurs individuels.

Évolution 2009/2010 des tonnages de déchets ménagers

	↑↓	Tonnages 2009	Tonnages 2010
Ordures ménagères	- 1 %	8787	8702
Déchetteries	+ 0,10 %	5526	5532
Collectes sélectives	+ 5,55 %	2276	2403



Compostage individuel :

Initiée en 2002 avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Général, la promotion du compostage individuel s'est poursuivie chaque année avec la vente de :

- 329 composteurs en 2002
- 170 composteurs en 2007
- 6 composteurs en 2008
- 12 composteurs en 2009
- 34 composteurs en 2010



Au total 551 composteurs sont en place sur le territoire du SICTOM Velay Pilat

Communication :

Actions menées pour inciter à faire le tri :

- Une visite du centre de tri Solover organisée au profit des élus du SICTOM Velay Pilat afin de développer la collecte du verre
- Des articles « prêts à publier » régulièrement rédigés par le SICTOM et envoyés, via internet aux communautés de communes et aux communes membres pour leurs bulletins d'informations. Ces articles sont accompagnés de visuels permettant d'illustrer le message.
- La lettre du trieur distribuée dans chaque foyer
- Visite du centre de tri, du centre d'enfouissement technique et de la déchetterie par les scolaires et visites proposées aux administrés par le biais de l'office de tourisme (notamment lors des journées du patrimoine).
- Des animations « sur mesure » prenant en compte l'âge et le niveau scolaire des élèves, sont dispensées gratuitement par notre animateur sur tout le territoire du SICTOM Velay Pilat. L'objectif éducatif est « savoir pourquoi et comment trier nos déchets ménagers pour faire des enfants des eco-citoyens à part entière ».
- Flyers « pense-bête » distribués ponctuellement en cas d'erreurs de tri répétées.
- Autocollants A3 réalisés en interne apposés sur la cuve des bacs à couvercle jaune et rappelant les consignes de tri.
- Divers autocollants notamment à coller sur les bacs à ordures ménagères lorsque les agents retrouvent beaucoup de déchets valorisables à l'intérieur.
- Guide du compostage
- Les nouveaux accueils en déchetteries : ampoules basse consommation, néons, huile alimentaire
- Représentation théâtrale sur le thème du tri à destination de toutes les écoles primaires du territoire
- Magazine éco école trimestriel, envoyé gratuitement aux écoles qui le souhaitent tout au long de l'année 2009-2010

4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

4.1 Localisation de l'unité de traitement

Le site d'une superficie de 14 ha 92 a se trouve au « *Combau* » commune de SAINT JUST MALMONT. Le SICTOM VELAY PILAT est autorisé à poursuivre l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et autres résidus urbains (décharge de classe II) selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 9 Septembre 1997.

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2002 autorise l'exploitation commerciale jusqu'en Décembre 2060.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5 ha 37 a 30 ca. A cette surface s'ajoute 2 ha 40 a pour le dépôt de matériaux inertes comprenant l'alvéole d'amiante-ciment liée de 100 m².

Le SICTOM Velay Pilat est également propriétaire des terrains jouxtant le C.E.T. pour l'agrandissement du site et l'élargissement du périmètre de protection.

Une plate-forme pour les déchets verts est délimitée. Elle permet le stockage et le broyage des déchets en provenance des déchetteries. Les déchets verts sont broyés et compostés avant de servir pour la revégétalisation des zones terrassées du C.E.T.

Juin 2010, la deuxième alvéole équipée d'une barrière passive conforme aux exigences de l'arrêté ministériel a été mise en service.

L'alvéole au 1^{er} octobre 2010



L'alvéole au 20 septembre 2011



4.2 Détail du traitement : nature, valorisation, capacité et tonnage :

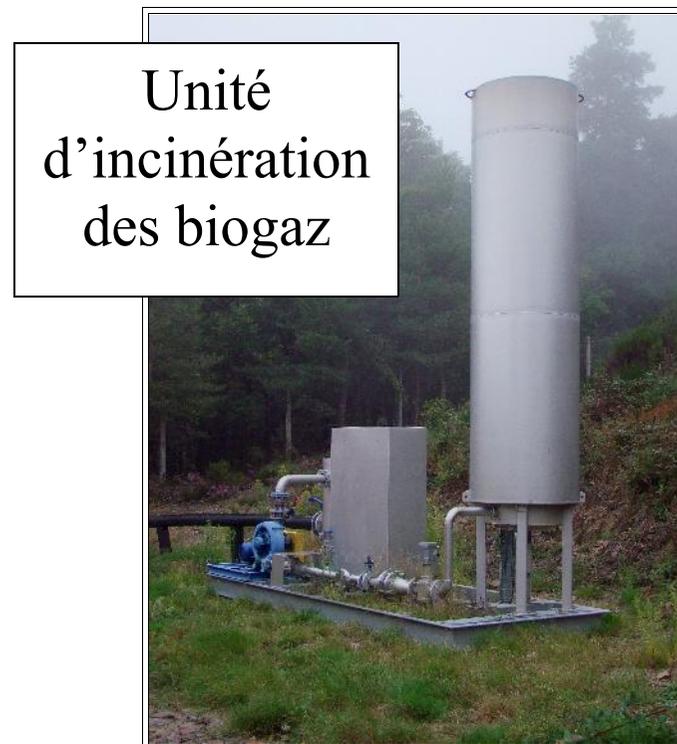
Le tonnage annuel maximum autorisé est de 15 000 T soit 54 T par jour, hors déchets inertes et ciment lié.

Le SICTOM a fait effectuer des travaux de mise en conformité. Le stockage des déchets est réalisé dans une alvéole étanche. Les déchets sont ensuite compactés. **Le traitement des lixiviats est réalisé en station d'épuration.** Conformément à l'arrêté préfectoral une garantie financière d'un montant de 392 083 € a été souscrite auprès du groupe Zurich.

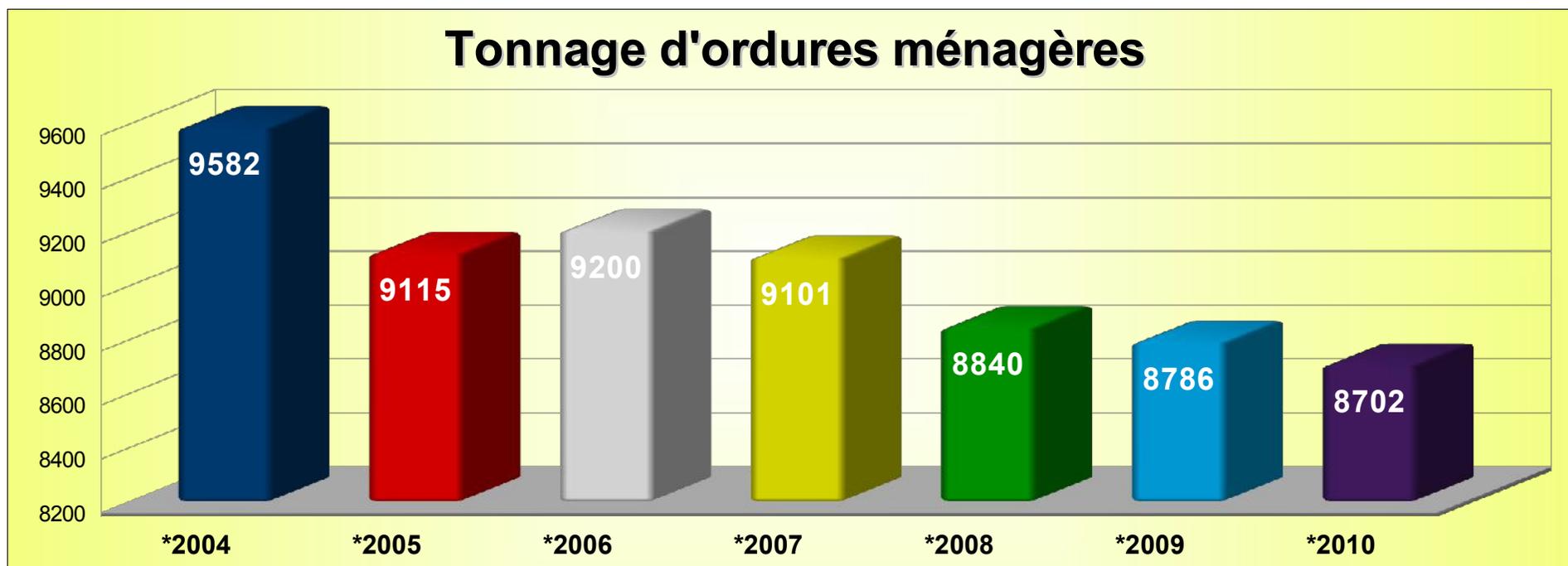
364,76 m³ de lixiviats ont été traités par la station d'épuration de St Just Malmont ; Ces Lixiviats sont régulièrement analysés. Les résultats d'analyses sont transmis à M. l'Inspecteur des installations classées. Un suivi de qualité est assuré au niveau du lieu de traitement.

Le pont bascule nous permet de chiffrer les tonnages d'ordures ménagères reçus.

Suite à la convention signée avec la société APS énergies de Monistrol/Loire les travaux d'installation d'une génératrice ont été également effectués et la valorisation du biogaz sera effective dès l'arrivée en quantité suffisante de méthane. Cette installation devrait permettre d'alimenter 500 foyers EDF.



B - Tonnages traités au Centre d'Enfouissement Technique



Ordures ménagères des Communes adhérentes au SICTOM = 8 702 Tonnes en 2010

Autres déchets - DIB provenant des industries, artisans ... = 4 546 Tonnes en 2010

Rappel : 2 741 Tonnes en 2009

Malgré l'augmentation constante de la population , on constate toujours une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères d'environ 84 tonnes. La forte augmentation des DIB ne provient pas de la reprise économique mais du sinistre survenu à l'entreprise BILTUBE du Crouzet, commune de St Didier en Velay qui nous a apporté **905,86 tonnes de déchets**

C - Les indicateurs financiers

1. Les modalités d'exploitation du service :

La totalité du territoire est collectée par les moyens propres du SICTOM Velay Pilat. La totalité des ordures ménagères, les déchets non valorisables et les déchets industriels, sont également traités par le SICTOM.

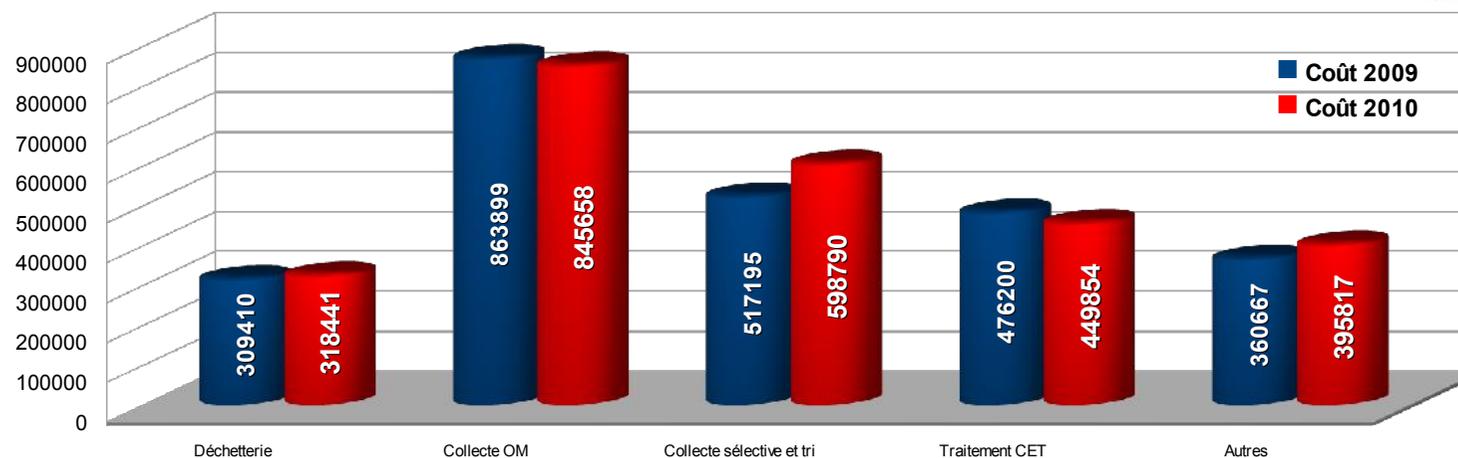
2. Montant annuel global du service et modalités de financement:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 608 560 € pour l'année 2010.

Montant annuel des dépenses :

Coût annuel collecte OM :	845 658 €
Coût annuel traitement CET:	449 854 €
Coût déchetteries :	318 441 €
Coût collecte sélective et tri :	598 790 €
Coûts annexes :	395 817 €

(gestion administrative, maintenance, T.G.A.P., intérêts des emprunts, etc.)



La T.G.A.P. a connu une nouvelle augmentation considérable de + 35 % (ce qui la porte à 20 € la tonne)

La baisse du coût annuel de collecte des ordures ménagères est due à la fin d'amortissement des camions de collecte.
L'augmentation des coûts annexes est due à l'augmentation de la TGAP.

Montant annuel des Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

Traitement du tri sélectif : Société MOS	225 077	€uros T.T.C
Collecte du verre : Société SOLOVER	30 848	€uros T.T.C.

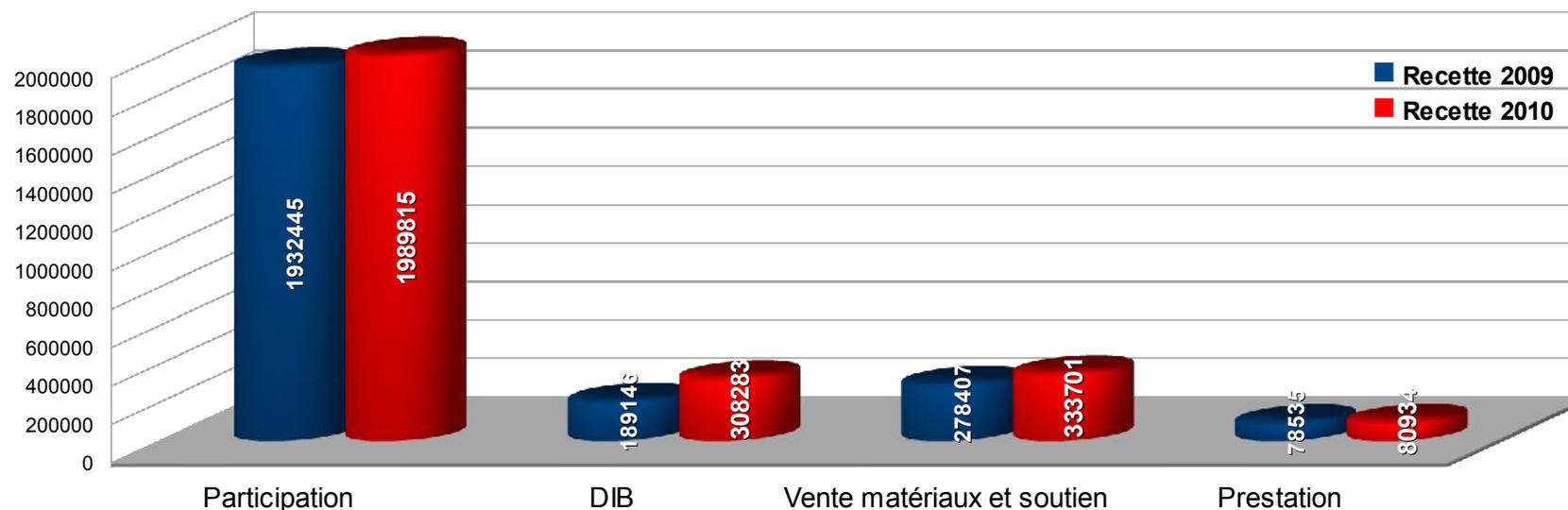
3. Montant annuel des principales recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 826 881 €.

Le SICTOM est financé principalement par :

- La participation des Communautés de Communes : 1 989 815 €
- Le traitement des déchets industriels : 308 283 €
- Les ventes des matériaux recyclés et les soutiens au TRI versés par Eco-emballages : 333 701 €
- La prestation effectuée auprès du SYMPTOM : 80 934 €

**Le sinistre des Ets BILTUBE
a fortement participé à l'augmentation
des recettes des DIB : 51 786 €**



4. Indicateurs complémentaires :

Estimation du coût annuel global :

	2009		2010	
	par habitant	par tonne	par habitant	par tonne
Coût annuel global de la collecte OM	24,22	98,32	23,30	97,20
Coût annuel global du traitement OM	13,35	41,30	12,40	51,70
Coût annuel global collecte sélective et tri (verre compris)	14,50	380,29	16,50	249,20
Coût annuel déchetteries	8,676	55,99	8,80	53,40

En résumé pour 2010 le SICTOM Velay Pilat c'est un coût du service de 2 608 560 €. Si l'on divise ce coût par le nombre d'administrés soit 36 355, on obtient :

- 71,75 € / Habitant / an (70,87 € en 2009)*
- 1,37 € / Habitant / semaine (1,36 € en 2009)*



Perspectives 2011

En matière de collecte :

- Poursuite de la promotion du compostage individuel
- Homogénéisation des fréquences de collecte et mise en place de référent de collecte
- Optimisation de la collecte sélective
- Extension de la collecte du verre en ajoutant des colonnes pour desservir chaque commune avec une moyenne d'une colonne pour 300 habitants.

En matière de traitement :

- Poursuite de la valorisation énergétique du biogaz.
- Broyage des déchets bois et évacuation
- Broyage des déchets verts et revégétalisation du site.
- Mise en conformité de la plateforme de compostage.
- Optimisation par broyage pour le transports des bennes en déchetteries.

En matière de communication :

- Mise en place d'un programme de prévention des déchets dans le cadre du Grenelle de l'environnement.
- Réalisation de sacs de pré-collecte. Deux modèles différents : 1 pour les emballages et 1 pour le verre et distribution de ces derniers afin de remotiver les administrés.
- Réalisation de documents de communication.
- Sérigraphie sur les flancs d'un de nos véhicules.
- Nouvelle identité graphique pour le SICTOM par le biais d'un nouveau logo.

